

SCI 2G

Siège social : 9 rue Camille Jourdan  
35390 GRAND FOUGERAY  
RCS Rennes sous le n° 521 472 811

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
EXTRAORDINAIRE**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,  
Le vingt septembre  
A GRAND FOUGERAY  
Dans les locaux sis à 9 rue Camille Jourdan,**

Les associés de la société 2G se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

La Présidence de l'assemblée est confiée à Monsieur Sébastien DAVID, en sa qualité de gérant.

Sont présents :

I - Monsieur Sébastien Jean François **DAVID** demeurant à GRAND FOUGERAY (35390) 9 rue Camille Jourdan, né à RENNES (35000) le 26 mars 1970.

Titulaire de cinq cents parts sociales numérotés de 1 à 499 500 parts

II - Madame DAVID née Isabelle Marguerite Madeleine Anne-Marie **MOREL**, demeurant à GRAND FOUGERAY (35390) 9 rue Camille Jourdan.

Titulaire de cinq cents parts sociales numérotés de 500 à 1 000 500 parts

Représentant initialement la totalité des parts sociales de la SCI, soit 1 000 parts

Le quorum est par suite atteint.

Les associés peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Avec l'intervention de :

a) Madame Marion Carole **DAVID**, auxiliaire de puériculture, demeurant à NANTES (44300) 66 boulevard Jules Vernes.

Née à RENNES (35000) le 19 novembre 1998.

b) Monsieur Romain Dominique **DAVID**, boulanger, demeurant à PLOEMEL (56400) 2 rue de l'Abbé Collet.

Né à RENNES (35000) le 16 avril 2003.

Tous les deux, nouveaux associés.

Le document suivant a été remis aux quatre associés, savoir :

- copie de l'acte de donation partage de parts sociales ;
- . et le projet de modification des statuts.

Le Président, après avoir constaté que tous les associés étaient présents ou représentés a rappelé que ceux-ci allaient être amenés à se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

ID

SD

## ORDRE DU JOUR

- Donation-partage de 998 parts sociales en nue-propiété par les deux associés-gérants au profit de leur deux enfants, Marion et DAVID et Romain DAVID, chacun pour moitié ;

- Modification corrélative des statuts,

Le président déclare que les pièces ont été mises à la disposition des associés et qu'ils ont eu la possibilité de poser toutes questions, ce dont l'assemblée lui donne acte.

La discussion est ensuite ouverte et les explications données.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix la résolution suivante à l'ordre du jour :

## RESOLUTION

### PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance de l'acte de donation partage de 998 parts sociales en nue-propiété, constate qu'à compter de ce jour, le capital social de MILLE EUROS (1 000,00 EUR) est réparti comme suit :

Il est divisé en MILLE (1 000) parts de UN EURO (1,00 €) chacune appartenant aujourd'hui aux associés, comme suit :

1) A Monsieur Sébastien DAVID :

A concurrence de :

- une (1) part sociale en pleine propriété, numérotée 500.

- et quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociale en usufruit, numérotées de 1 à 499,

2) A Mme DAVID née Isabelle MOREL:

A concurrence de :

- une (1) part sociale en pleine propriété, numérotée 1 000.

- et quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociale en usufruit, numérotées de 501 à 999,

3) A Madame Marion DAVID :

A concurrence de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociale en nue-propiété, numérotées de 1 à 499,

4) A Monsieur Romain DAVID :

A concurrence de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociale en nue-propiété, numérotées de 501 à 999,

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés comme conséquence de la donation-partage des parts sociales faisant l'objet de la première résolution ci-dessus adoptée, modifie ainsi qu'il suit, les articles suivants, avec l'effet de ce jour, savoir :

### IDENTIFICATION DES ASSOCIES

1°) Monsieur Sébastien, Jean François **DAVID**, artisan électricien, époux de Madame Isabelle, Marguerite Madeleine Anne-Marie MOREL, demeurant à GRAND FOUGERAY (35390), 9 rue Camille Jourdan,

ID

SD

Né à RENNES (35000), le 26 mars 1970.

De nationalité Française.

Marié sous le régime légal de la communauté d'acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de GRAND FOUGERAY (35390), le 2 août 1997; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.

2°) Madame Isabelle, Marguerite Madeleine Anne-Marie **MOREL**, commerçante, épouse de Monsieur Sébastien, Jean François **DAVID**, demeurant à GRAND FOUGERAY (35390), 9 rue Camille Jourdan,

Née à CHATEAUBRIANT (44110), le 7 décembre 1967.

De nationalité Française.

Mariée sous le régime légal de la communauté d'acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de GRAND FOUGERAY (35390), le 2 août 1997 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.

3°) Madame Marion Carole **DAVID**, demeurant à NANTES (44300) 66 boulevard Jules Vernes.

Née à RENNES (35000) le 19 novembre 1998.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

4°) Monsieur Romain Dominique **DAVID**, demeurant à PLOEMEL (56400) 2 rue de l'Abbé Collet.

Né à RENNES (35000) le 16 avril 2003.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

.../...

#### **ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL - PARTS SOCIALES**

Le capital social est fixé à la somme de : **MILLE EUROS (1.000,00 €)**

Il est divisé en MILLE (1 000) parts de UN EURO (1,00 €) chacune appartenant aujourd'hui aux associés, comme suit :

1) A Monsieur Sébastien **DAVID** :

A concurrence de :

- une (1) part sociale en pleine propriété, numérotée 500.

- et quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociale en usufruit, numérotées de 1 à 499,

2) A Mme **DAVID** née Isabelle **MOREL**:

A concurrence de :

- une (1) part sociale en pleine propriété, numérotée 1 000.

- et quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociale en usufruit, numérotées de 501 à 999,

3) A Madame Marion **DAVID** :

A concurrence de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociale en nue-propriété, numérotées de 1 à 499,

4) A Monsieur Romain **DAVID** :

A concurrence de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociale en nue-propriété, numérotées de 501 à 999,

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

**TROISIEME RESOLUTION**

ID SD

Mandat est donné aux gérants d'effectuer toutes les démarches administratives et publicitaires au nom de la société.

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires, notamment par l'intermédiaire du guichet unique, et en particulier à tout clerc de la SELARL NOTA BENE, titulaire d'un office notarial à BAIN DE BRETAGNE à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la résolution prise.

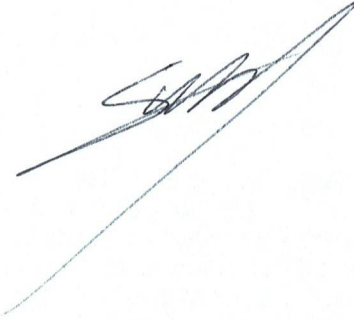
Etant précisé que le procès-verbal doit être suivi d'une mise à jour des statuts. À défaut, la modification non transcrite dans les statuts sera inopposable aux tiers avec toutes les conséquences que cela entraîne.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

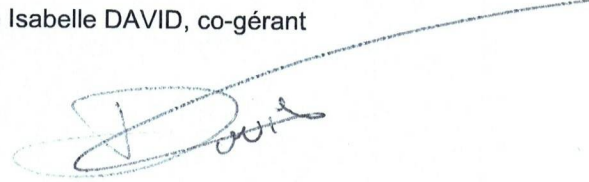
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par les associés.

**Pour extrait certifié conforme à l'original.**

M Sébastien DAVID, gérant

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. David', with a long horizontal stroke extending to the left.

Mme Isabelle DAVID, co-gérant

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'I. David', with a long horizontal stroke extending to the right.